

Ville de Blainville sur l'Eau



Compte rendu du Conseil Municipal Du 9 novembre 2010

Etaient présents : Mesdames : Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Françoise SIMON – Francine ROYER - Nathalie AHRACH – Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER – Mickaël ZANONE – Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Christian PILLER – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET.

Avaient donné procuration : Elisabeth DERUELLE à Francine ROYER – Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON – Daniel FREY à Jean-Luc HOCHSTRASSER- Olivier MARTET à Ghislain DEMONET.

Absents : Gilles PESENTI- Caroline COULANGE.

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Nathalie AHRACH pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant une demande de subvention au FISAC (Fonds d'Intervention aux Services, à l'Artisanat et au Commerce) pour des travaux de rénovation de voiries communales et la signature d'une convention avec l'EPFL relatif au projet d'aménagement de « l'Entre deux Eaux ».

Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

Avant de soumettre à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2010, Monsieur Ghislain DEMONET questionne Madame Le Maire concernant la coupure d'eau suite à un incident constaté par la SAUR au château d'eau du bois d'Einville. Il demande des explications sur les démarches engagées par la commune.

Madame Le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal de l'Environnement et la SAUR étaient compétents en la matière. Elle précise que, malgré tout, les élus, soutenus par les services municipaux, ont alerté la population par de nombreux moyens, garanti la distribution d'eau potable dans les services publics, notamment ceux accueillant des enfants et personnes âgées et assuré la distribution aux commerces « de bouche », notamment les deux boulangeries pour la fabrication quotidienne. Dans l'attente, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) doit transmettre le résultat de ses analyses.

Suite à cette discussion sur l'actualité, Madame Le Maire soumet le compte rendu à l'approbation. Monsieur Ghislain DEMONET fait une remarque concernant la prime de responsabilité et la retransmission qui ne reprend pas la réalité des débats. Après cette intervention n'accueillant aucune réaction particulière de l'Assemblée, le compte-rendu est validé à la majorité (5 voix contre).

1. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la zone industrielle des sables

Jusqu'à maintenant, le syndicat était financé par une taxe professionnelle des entreprises implantées sur la zone. Dorénavant, la TP étant supprimée, il convient de modifier les statuts du Syndicat intercommunal de la zone industrielle des sables, notamment la nouvelle rédaction de l'article 11. Après cette proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette modification.

2. Incidence de la réforme de la TP-Motion relative aux abattements sur la taxe d'habitation

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner par rapport aux préconisations de l'Association des Maires. En effet, le transfert au Bloc communal de la part départementale de la taxe d'habitation, instauré afin de compenser la réforme de la taxe professionnelle, était susceptible d'avoir des conséquences non négligeables pour les ménages pour deux raisons :

- des politiques d'abattement différentes entre le département et le Bloc communal
- et des valeurs locatives moyennes différentes d'un échelon à l'autre.

(Ces valeurs servent de base au calcul des abattements de la taxe d'habitation).

D'autre part, la compensation pour les collectivités n'était pas assurée.

En Meurthe-et-Moselle, le Conseil Général appliquait un abattement supplémentaire pour les foyers fiscaux de plus de 3 personnes à charge, soit 15% d'abattement légal + 10% d'abattement spécial.

Notre commune applique déjà un abattement supplémentaire de 5 % pour les foyers fiscaux de plus de 2 et 3 personnes à charge.

Suite à la saisine de l'Association des Maires de France au gouvernement de ce délicat problème. Celui-ci, en date du 15 octobre 2010 par la circulaire n°10C B1026586C s'est engagé à neutraliser les effets de ce transfert de fiscalité, tant pour les collectivités que pour les contribuables.

En conséquence, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de prendre acte de l'engagement du gouvernement,
- de surseoir à une modification du régime des abattements applicables à la taxe d'habitation 2011,
- d'être attentif au dispositif mis en place pour les ressources communales et l'impact sur les foyers fiscaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces propositions.

3. Décision modificative

Concernant le budget du pôle Bergamote-Mirabelle et le budget communal, Madame Le Maire propose les modifications nécessaires.

Pour le Pôle Bergamote-mirabelle :

En section fonctionnement :

Les modifications en dépenses concernent *les charges à caractère général* (énergie électricité, chauffage urbain, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, maintenance, missions, frais de télécommunications et services bancaires).

Les charges de personnel (personnel non titulaire, personnel d'insertion, cotisation à l'URSSAF, cotisations aux caisses de retraite, cotisation Assedic, médecine de travail) et les *charges*

exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs). Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23 000 € pour Bergamote et 27 500 € pour Mirabelle soit un montant total de 50 800 €.

Les modifications en recettes de fonctionnement concernent le remboursement sur rémunération du personnel et la participation d'autres organismes pour un montant de 16 000 € pour Bergamote et 34 000 € pour Mirabelle soit un total de 50 800 €.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 50 800 €.

Pour la commune :

En section d'investissement

Les modifications en dépenses portent sur l'agencement de terrains, le matériel de signalisation et le mobilier pour une somme de 158 700 €.

Les modifications en recettes concernent les *subventions d'investissement annoncées* (subventions de la Région Lorraine pour les espaces ludiques HDP et la valorisation du quartier de l'impasse de la Meurthe) et le virement de la section de fonctionnement pour un total de 158 700 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 158 700 €.

Monsieur DEMONET déplore les nouvelles dénominations concernant les services publics liés à l'enfance-jeunesse et met l'accent sur l'augmentation du coût de ces prestations suite à la municipalisation. Madame le Maire précise que cette affirmation reste à démontrer et la comparaison qualitative à apprécier à sa juste valeur. Elle rappelle que certaines dépenses apparaissaient sur des lignes budgétaires propres à la commune à l'époque de la gestion associative effectuée par l'association RELAIS.

Elle rappelle également que l'association ne respectait pas toutes ses obligations légales en terme de transparence budgétaire et ne fournissait pas toutes les informations sur son fonctionnement dans les délais.

Après débat, la décision modificative est validée à la majorité (5 voix contre) pour le budget du pôle Bergamote-Mirabelle et le budget communal.

4. Admission de non-valeur pour créances irrécouvrables

Madame Le Maire propose d'admettre en non-valeur 3 créances irrécouvrables pour un montant total de 205,61 €. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'admission de non-valeur pour créances irrécouvrables.

5. Amortissement sur immobilisation

Suite à la demande de régularisation du receveur municipal, Madame Le Maire propose l'amortissement sur 20 ans d'un bien concernant la plantation d'arbres et d'arbustes d'une valeur de 28 366,13€.

Concernant une question sur l'avenir de la rue du Château après la coupe des arbres, Madame Le Maire précise que cette action répondait, d'une part, à la demande des riverains souhaitant des

places de parking et d'autre part, au désordre constaté et provoqué par les racines des arbres sur le bitume. Il appartient aujourd'hui, à la Commission Cadre de Vie d'élaborer un plan global sur l'ensemble du quartier.

Après débat, le Conseil Municipal valide cet amortissement, à l'unanimité des voix.

6. Ouverture et fermeture de poste d'assistant territorial d'enseignement artistique

Madame Le Maire propose de modifier le nombre d'heures d'intervention des assistants territoriaux suite à leurs demandes, en fonction des accords prévus dans le cadre de la refondation légale de leurs statuts. Il convient de transformer les postes ATEA de 8 à 6 heures et de passer le poste à dominante chorale de 10 à 12 heures.

Cette modification sera soumise au prochain Comité Technique Paritaire et les agents concernés ont d'ores et déjà signalé par écrit leur accord pour la réduction ou l'augmentation des heures.

Madame OUDIN précise que son groupe n'a rien contre les fonctionnaires territoriaux mais que néanmoins, par cohérence avec leur position initiale contre l'action municipale visant à légaliser les statuts des enseignants, ils ne voteront pas et s'abstiendront.

Cette remarque n'apportant aucun débat, Madame Le Maire soumet aux voix ces modifications. Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) valide ces modifications.

7. Ouverture du régime indemnitaire pour la filière culturelle-enseignement artistique

Dans le cadre de la nouvelle organisation municipale concernant l'école de musique, il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du régime indemnitaire relatif à la filière culturelle pour les professeurs, assistants territoriaux titulaires ou stagiaires d'enseignement artistique.

(Indemnité de suivi et d'orientation des élèves).

Après débat et positionnement du groupe opposant concernant les fonctionnaires territoriaux, à l'unanimité (5 abstentions) le Conseil Municipal accepte l'ouverture de ce régime indemnitaire.

8. Garanties financières pour le compte de l'ICF

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour autoriser la garantie d'emprunt de la ville au profit de l'ICF, à hauteur de 15,08 %, soit un montant total de 116 668,08 € pour deux logements et à hauteur de 50% soit un montant de 774 387 € pour vingt logements.

En contrepartie à cette garantie, la commune bénéficiera d'une réservation de 20 % des logements construits.

Après débat, le Conseil Municipal accepte la garantie d'emprunt et la condition de réservation à hauteur de 20%, à l'unanimité.

9. Concertation pour les entrées au SDAA 54 au 1^{er} janvier 2011

Les demandes d'entrées acceptées par le SDAA sont présentées aux membres du conseil municipal afin qu'ils statuent, par Madame Le Maire.

Demandes d'entrées acceptées par le SDAA 54 : OLLEY, SAINT-MARCEL, AZERAILLES, PAGNY-SUR-MOSELLE et GUGNEY ainsi que la demande d'entrée du Syndicat Intercommunal d'assainissement d'AUTREVILLE-MILLERY (SIAMA) qui regroupe les communes de MILLERY et AUTREVILLE SUR MOSELLE.

Il n'y a pas de demande de sortie pour cette année.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces entrées.

10. Caméras de vidéo protection

Dans le cadre de la protection externe de la MFC, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal l'installation de caméras de vidéo-protection et demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre.

Monsieur DEMONET, réagit en demandant une évaluation concernant l'installation des caméras à la Médiathèque. Monsieur BOURGUIGNON répond que le constat est simple puisque les incivilités et incidents sérieux aux abords des bâtiments publics ne sont plus à signaler et n'ont pas nécessité la moindre plainte auprès de la gendarmerie.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (5 voix contre) autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre relative à la sécurité de ce bâtiment.

11. Nouveaux tarifs de locations des salles municipales au 1^{er} janvier 2011

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, le tableau ci-joint en précisant qu'un nouveau forfait existe pour la vaisselle mise à disposition.

Monsieur DEMONET s'exprime sur cette augmentation incohérente et s'étonne du mode de calcul depuis les tarifs 2010.

Madame Le Maire lui indique que les tarifs restent largement inférieurs, en terme de prestation, par rapport aux tarifs pratiqués ailleurs et le coût de la location de la vaisselle permettra au moins son amortissement.

Après débat, à la majorité (5 voix contre), le Conseil Municipal valide la grille tarifaire 2011.

12. Nouveau système d'évaluation des agents

Le décret du 29 juin 2010 permet aux collectivités territoriales de substituer un dispositif d'évaluation à celui de la notation. Cette expérimentation s'étendra de 2010 à 2012. Madame Le Maire propose la mise en place de ce dispositif à compter de 2011, au sein de la commune.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce nouveau système d'évaluation des agents.

13. Subvention à Natura Passion pour l'organisation de la Biennale

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, l'attribution d'une subvention de 300 €, à titre exceptionnel, au bénéfice de l'association Natura Passion pour l'organisation de leur biennale.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Natura Passion.

14. Convention avec l'EPFL

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec l'Etablissement public foncier lorrain afin d'étudier les possibilités de réutilisation de l'ancienne usine BOUSSAC située sur le site « Entre deux Eaux » et les possibilités de réaménagement de son environnement proche

L'EPFL assurera le règlement des dépenses liées à la réalisation de l'étude dans la limite de 60000 € financé par les crédits de l'Etat. La région lorraine et l'EPFL lorraine au titre de la politique régionale de traitement des espaces dégradés, à hauteur de 80%, soit 48000 € TTC.

De son côté, la commune s'engage à hauteur de 20 % soit 12000 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer cette convention.

15. Demande de subvention au FISAC

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le FISAC (Fonds d'Intervention aux Services, à l'Artisanat et au Commerce) afin de financer la réalisation de places de parking et la signalisation dans le cadre des travaux programmés sur la rue des corvées.

Après débat, le Conseil Municipal, l'unanimité sollicite le FISAC pour ces travaux.

16. Demande de subvention au SDE 54

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le SDE 54 afin de financer l'enfouissement des réseaux secs dans le cadre des travaux programmés sur la rue des corvées notamment.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le SDE 54 pour ces travaux d'enfouissement des réseaux secs.

17. Questions diverses

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats des marchés publics à procédure adaptée concernant

-l'étude de faisabilité sur les toitures photovoltaïques : B.E.T Huguet (Nancy).

-les illuminations de Noël, la société Blachère Illuminations (France) se charge de fournir les nouvelles décorations à consommation faible d'énergie.

Madame Le Maire rappelle que les rapports d'activité concernant ERDF ou le SDAA 54 sont disponibles en Mairie.

18. Motion

Madame Le Maire propose le vote de la motion suivante concernant le site FERROVIAIRE de Blainville-Damelevières.

Le Conseil Municipal de Blainville-sur-L'eau, convié ce jour, le 9 novembre 2010 :

- Soutient dans leurs luttes les cheminots du site ferroviaire de Blainville-Damelevières
- S'associe à leurs démarches en réclamant :
 - Le maintien de l'effectif sur site,
 - L'étude et la création d'une plate-forme locale rail-route,
 - L'organisation à Lunéville, d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs Sociaux, politiques et économiques (syndicats, direction SNCF, chargeurs, Sénateurs, Député, Conseillers régionaux et généraux, SCOT, Pays et Communauté de Communes).

Cette motion est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance après avoir répondu quand bien même la question n'était par à l'ordre du jour, aux interrogations de Monsieur DEMONET sur le devenir et l'affectation des locaux réhabilités près du stade.

Le Maire

Anne-Marie FARRUDJA